



<p style="text-align: center;">Discours de début de scolarité de la promotion 2017 Lundi 12 juin 2017</p>

Chères auditrices, chers auditeurs,

Le début de votre scolarité à Bordeaux marque un tournant essentiel dans le déroulement de votre formation.

Loin de moi l'idée que la première période qui s'achève n'était pas fondamentale : votre prestation de serment vous a ouvert les portes de l'institution judiciaire vous permettant de découvrir son fonctionnement de l'intérieur, non plus comme simples stagiaires mais bien en qualité de professionnels, futurs acteurs de la Justice.

Je pense que vous avez ainsi pu ressentir que le regard des magistrats à votre égard n'était plus tout à fait le même que lorsque vous étiez étudiants ou lorsque vous exerçiez vos précédentes professions.

Mais au-delà de ce regard, que j'espère avoir été chaleureux et accueillant, ce serment est le préambule d'une véritable métamorphose qui doit s'opérer en vous.

Le statut d'auditeurs vous donne bien sûr accès à de nouveaux droits : participer à un délibéré, consulter un dossier, préparer un interrogatoire, une audition, une audience, rédiger un projet de réquisitoire ou de jugement...et donc, par-là même, il vous permet d'apporter d'ores et déjà votre concours à l'œuvre de Justice.

Et quelle joie, quel enthousiasme ai-je ressentis, je ne le vous cache pas, lorsque, à votre place, j'ai rendu ma première décision de Justice, même si elle avait été corrigée à maintes reprises...puis validée préalablement par mon maître de stage.

Mais ce nouveau statut d'auditeurs vous oblige surtout à de nouvelles responsabilités : celles d'être compétents, dignes et loyaux.

Cette compétence, seule source de notre légitimité, il vous faudra l'acquérir dans les prochains mois avec énergie et volontarisme, en étant de vrais acteurs de votre formation, sans jamais vous reposer sur vos acquis.

Et sans vouloir vous inquiéter, j'appelle néanmoins votre attention sur le fait que le temps vous est compté, que le chronomètre est déclenché et que les huit prochains mois vous paraîtront dérisoires face à l'étendue des connaissances et des techniques professionnelles à acquérir.

Rassurez-vous, vous ne serez pas seuls, toute l'équipe pédagogique de l'ENM sera à vos côtés et je salue le professionnalisme et le dévouement de vos coordonnateurs de formation, pour vous transmettre leur expérience afin que vous puissiez ensuite aborder le stage juridictionnel avec sérénité.

Vous ne devez pas non plus ignorer, car l'argent n'est pas un tabou, que le coût total de formation d'un auditeur avoisine les 75.000€ et que si l'on dit souvent que la Justice est le parent pauvre de l'Etat, l'investissement public pour la formation des magistrats est, à cet égard, à la hauteur des enjeux de notre mission.

Il nous rend dès lors redevables à l'égard de la République.

La pédagogie mise en œuvre à l'École, fruit d'une réflexion de plusieurs décennies sur l'office du magistrat, est l'une des plus modernes au monde, conjuguant tous les formats possibles : conférences, simulations d'audience, ateliers sur des dossiers concrets, modules d'e-formations, plate-forme documentaire numérique, travaux individuels et collectifs. Ce savoir-faire pédagogique, adapté et corrigé chaque année en fonction des évaluations de vos prédécesseurs, est d'ailleurs exporté par le département international de l'École. Il participe au rayonnement de la France à l'étranger et à son influence par le Droit.

A cet égard, j'ai le plaisir d'accueillir cette année 4 élèves magistrats qui seront intégrés à votre promotion : Jorelle Stanich MBELA qui nous vient du Congo, Mohamed FADEL de Mauritanie, Adama COULIBALY du Mali et Islam MOHAMED d'Égypte. Réservez leur le meilleur accueil, ils seront demain les ambassadeurs de votre école dans leur pays !

Mais ce savoir-faire par essence technique n'est pas suffisant, il doit également s'accompagner d'un savoir-être, exigeant, permanent, nécessitant humilité, discrétion, réflexion et prudence.

Ce savoir-faire et ce savoir-être ont été détaillés dans 13 capacités qui résument à elles seules, toute la complexité de votre futur métier :

- **1^{ère} capacité : Savoir identifier, s'appropriier et mettre en œuvre les règles déontologiques de la magistrature** : C'est le savoir-être que j'évoquais, il y a un instant.

Respect du contradictoire, devoir d'impartialité et de loyauté avec les parties devront dicter vos comportements professionnels.

Mais n'oubliez pas que la qualité de magistrat ne disparaît pas lorsque vous refermez la porte de votre bureau le soir pour regagner votre domicile.

Rendre la Justice, vous impose une droiture et une éthique irréprochable dans votre vie personnelle : prudence dans vos relations et discrétion sur votre activité professionnelle notamment à propos des multiples secrets dont vous serez dépositaires, doivent également guider votre comportement quotidien dès à présent.

Vous réfléchirez tout particulièrement à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi organique du 8 août 2016 relatives à la déclaration d'intérêts et à l'entretien déontologique auxquels vous serez assujettis à l'occasion de votre installation dans vos premières fonctions.

« **Constitue un conflit d'intérêts** » dit la Loi, « **toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction** ».

En d'autres termes, qu'est-ce qui dans ma vie personnelle pourrait faire naître un doute sur mon impartialité objective à juger telle ou telle affaire ?

La question est particulièrement complexe car le magistrat n'est pas un sous-citoyen dénué de convictions mais il doit toujours s'interroger sur ce qui peut être de nature à faire douter objectivement de son indépendance.

Il y va de sa crédibilité et à travers elle, de celle de toute l'institution judiciaire.

Mais au-delà de vos responsabilités, lourdes de conséquences pour les justiciables, sachez préserver votre équilibre personnel.

Il est bien difficile de rendre une bonne justice lorsque l'on est soi-même en proie à des tourments et vous le savez aussi bien que moi, la vie n'est pas un long fleuve tranquille.

Il vous faudra donc trouver cette juste distance entre l'écoute du justiciable, souvent douloureuse et angoissante et votre propre équilibre.

- **2^{ème} capacité : Analyser et synthétiser une situation ou un dossier**, qu'il comprenne 20 feuillets ou 50.000 cotes.
- **3^{ème} capacité : Identifier, respecter et garantir un cadre procédural**, dont le magistrat est le garant.
A cet égard, permettez-moi d'appeler votre attention sur un point capital.
Lorsqu'une erreur de procédure est commise, aussi regrettable soit-elle et vous en commettrez comme j'en ai commises, votre rôle est d'en tirer les conséquences juridiques et non de la couvrir, voire de la dissimuler, car le respect de la procédure vous incombe en votre qualité de gardien des libertés.
Mais je vous assure que la tentation de la dissimulation peut être grande lorsque vous êtes directement et personnellement à l'origine de l'erreur et il vous faudra absolument, je dis bien absolument résister à cette tentation indigne de la déontologie du magistrat.
- **4^{ème} capacité : Savoir s'adapter à toute situation imprévue** et je peux vous assurer qu'en pratique cela est fréquent. Ces situations imprévues ajoutent du stress au stress quotidien mais elles rendent aussi notre métier si vivant ! Une audience n'est jamais le copier-coller d'un dossier. Lorsqu'une procédure s'incarne, lorsqu'elle prend le visage d'une mère ou d'un père déchiré par la souffrance et le désir de justice, lorsqu'une voix résonne dans une salle d'audience, alors oui vous devrez composer avec votre humanité tout en demeurant des magistrats compétents et professionnels.
- **5^{ème} capacité : Savoir adopter une position d'autorité ou d'humilité toujours adaptée aux circonstances** : Etre magistrat, c'est nécessairement exercer une fonction d'autorité et il faut l'assumer, il y va aussi de la crédibilité de l'institution judiciaire.
Mais l'autorité ne se décrète pas, elle s'acquiert par la confiance que le justiciable vous confère.
- **6^{ème} capacité : Savoir gérer la relation, l'écoute et l'échange** avec le justiciable quelles que soient ses capacités de verbalisation – et c'est sans doute l'exercice le plus difficile avec ceux qui ne disposent pas des moyens d'expression suffisants - mais bien sûr aussi avec nos multiples partenaires que sont les avocats, les notaires, les huissiers, les greffiers, les officiers de police judiciaire, les représentants des collectivités territoriales, les experts....
Certains collègues considèrent maintenant qu'un avocat qui n'a pas pris rendez-vous ne doit pas être reçu par le magistrat, quand bien même il serait disponible, par principe et sous prétexte que les clients ne débarquent pas chez leur avocat sans rendez-vous....
Mais les avocats ne sont pas nos clients....et combien de fois, j'ai pu faire avancer un dossier ou avoir le ton juste lors d'une audience ou d'un interrogatoire grâce à la démarche préalable d'un avocat....La justice et le justiciable ont tout à gagner d'un dialogue permanent entre magistrats et avocats.
- **7^{ème} capacité : Savoir préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire** :
Pour pouvoir faire vivre une audience, savoir s'adapter à toute situation imprévue, il faut la préparer avec minutie, parfois avec acharnement ! 80% de la réussite d'une audience repose sur sa préparation...
- **8^{ème} capacité : Savoir susciter un accord et concilier** : vous le savez la loi du 18 novembre 2016 dite loi J21 a considérablement renforcé la conciliation et les modes alternatifs de règlement des différends.

- **9^{ème} capacité : Savoir prendre une décision, fondée en droit et en fait**, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens et exécutable,
- **10^{ème} capacité : Savoir motiver**, formaliser et expliquer une décision, ce qui constitue à mon sens, la clé pour gagner la confiance de nos concitoyens et dont dépend la crédibilité de l'institution judiciaire.
N'oubliez jamais que la motivation est l'expression naturelle du magistrat. Elle doit être claire, précise et respectueuse des personnes concernées.
N'utilisez pas d'adjectifs moralisateurs, potentiellement blessants et qui n'ont pas lieu d'être dans une décision de justice.
- **11^{ème} capacité : Prendre en compte l'environnement** institutionnel national et international, ce qui nécessite une ouverture permanente aux grands enjeux du monde contemporain.
Le magistrat n'agit pas seul, dans un monde virtuel, son action s'inscrit toujours dans un contexte particulier et sa régularité juridique doit également prendre en compte ce contexte.

Au cours de cette période de scolarité, un grand nombre d'entre vous se rendront dans d'autres écoles européennes pour découvrir la conception que nos partenaires européens ont de l'office du magistrat et nous accueillerons inversement à Bordeaux des auditeurs du réseau européen de formation judiciaire.
Profitez-en pour développer votre culture professionnelle européenne qui vous sera très utile par la suite lorsque vous devrez développer des actions de coopération judiciaire ou tenir compte de la dimension internationale d'un dossier.

D'autres se rendront au sein des écoles françaises du service public comme l'école nationale de la protection judiciaire de la jeunesse, l'école nationale de l'administration pénitentiaire, l'école nationale des greffes, l'école des officiers de la gendarmerie nationale, celle des commissaires de police ou celle encore de la protection civile.
Partagez, échangez, réfléchissez à cette occasion à la place du magistrat au sein de l'Etat et aux partenariats qu'il doit savoir nouer avec les autres administrations pour rendre la Justice plus efficace, sans pour autant perdre sa spécificité et son indépendance.
N'oubliez jamais qu'à l'occasion de ces échanges, vous représenterez d'ores et déjà, l'institution judiciaire et veillez à renvoyer une image d'ouverture et de dialogue tout en expliquant l'office du juge.

Il vous sera également proposé des activités que vous ne pourrez plus jamais connaître par la suite, comme assister à une autopsie ou pour la première fois à l'ENM, participer à des extractions judiciaires : N'hésitez pas un instant à profiter de votre passage à l'Ecole pour découvrir ces mondes professionnels nouveaux avec lesquels vous serez amenés à travailler par la suite.
D'une manière générale, ne sous-estimez pas l'importance des activités du pôle « environnement judiciaire », elles font partie de votre formation au même titre que celles des autres pôles.

- **12^{ème} capacité : Savoir travailler en équipe :**
Cette capacité est essentielle.
Selon un vieux proverbe africain « *si tu veux aller vite, marche seul, mais si tu veux aller loin, marche avec les autres* ».....
Il ne s'agit pas uniquement de savoir travailler en collégialité mais bien de réfléchir à nos pratiques professionnelles de manière transversale, dans le cadre des pôles de compétence au sein des juridictions, pour les faire évoluer vers une justice plus accessible et plus humaine.

A cet égard, j'attacherai la plus grande attention aux travaux collectifs qui vous seront proposés, même optionnels, pour la préparation des conférences ou sur des thématiques relatives à l'office du magistrat.

Des thèmes comme « *le magistrat et les réseaux sociaux* » ou encore « *la justice prédictive* » vous seront proposés.

Vos prédécesseurs de la promotion 2016 ont réalisé à cet égard des travaux remarquables et je ne doute pas qu'il en sera de même pour vous.

- **13^{ème} capacité : Savoir organiser, gérer et innover :**

Vous le savez, la Justice est rendue au nom du Peuple de français. Il ne s'agit pas d'une simple formule symbolique.

Les magistrats doivent rendre compte de son fonctionnement et l'indépendance de l'autorité judiciaire ne peut être le prétexte à ne pas s'interroger sur son efficacité et sa place au sein de l'Etat.

Vous voyez, 8 mois pour acquérir et maîtriser ces 13 capacités qui vous permettront ensuite d'arriver en juridiction parfaitement prêt pour votre stage, ne seront pas de trop et il ne faudra pas perdre une minute....mais je crois pouvoir vous dire que cette période d'apprentissage et de découverte de votre futur métier est certainement l'une des plus riches et des plus passionnantes de la vie d'un magistrat.

Alors, les jours de découragement ou d'angoisse, notamment à propos de votre évaluation, n'oubliez pas l'essentiel : devenez des magistrats, non pas seulement soucieux de la note qu'ils auront au prochain devoir, mais soucieux d'être à la hauteur de la confiance que nos concitoyens placent en vous pour rendre la Justice.

Vos stages dans les services de police et de gendarmerie vous auront permis, je l'espère, de comprendre les attentes des enquêteurs à notre égard et les conditions souvent très difficiles dans lesquelles ils exercent leur mission.

Vous aurez l'occasion de partager vos expériences dans le cadre des directions d'études traitant des rapports de l'autorité judiciaire avec ces services d'enquêtes.

Après trois mois passés dans un cabinet d'avocat, vous allez également pouvoir partager le fruit de vos réflexions sur nos relations avec le Barreau et sur le fonctionnement de l'institution judiciaire vue depuis la place du défenseur.

La courtoisie, l'écoute, l'impartialité des magistrats que vous avez pu observer depuis cette place ont-elles toujours été au rendez-vous des audiences et des entretiens judiciaires auxquels vous avez assistés ?

Et dans la négative, qu'en avez-vous ressenti quant à la qualité de la Justice rendue ?

Qu'avez-vous retiré de la relation entre l'avocat et son client et du secret professionnel, clé de voûte de tout système démocratique ?

Dès cet après-midi vous tirerez les bilans de ce stage avec vos coordonnateurs de formation mais également avec des avocats.

N'hésitez pas à croiser vos expériences et vos réflexions afin de devenir bientôt les acteurs d'une Justice accessible, ouverte au dialogue, toujours respectueuse des droits de la Défense et pour laquelle l'avocat n'est pas un adversaire à combattre mais bien un partenaire dans l'œuvre de Justice.

Ce regard croisé avec celui du Barreau, destiné à enrichir votre réflexion sur l'office du magistrat, se prolongera pendant toute votre scolarité puisque des élèves-avocats, en stage à l'ENM mais intégrés à votre promotion, participeront à toutes vos directions d'études.

Afin que vous puissiez parfaitement les identifier, je vais les nommer en leur priant de bien vouloir, à l'appel de leur nom, se lever :

* Bader ALMAAZ

*Kaaoui ASSOGBA

*Jeanne BARTHOD

- * Aude COMBOURIEU
- * Ferdinand DE VAREILLES-SOMMIERES
- * Philippine DEBORDES
- * Amandine GARCIA
- * Arthur GAULIER
- * Laura JACQMIN
- * Mamady KOUROUMA
- * Marie LAMARQUE
- * Shirley LEBEGUE
- * Jeanne MARTIN
- * Anna MAZZONETTO
- * Lovy MOISSAGA
- * Fabienne MOITEAUX
- * Anne-Claire RIMET
- * Grégoire TARDIF de PETIVILLE.

Profitez pleinement de leur présence pour échanger avec eux et pour comprendre que si nos missions diffèrent, notre idéal de Justice nous réunit.
Je compte sur vous pour leur réserver également le meilleur accueil.

Cette période de scolarité à Bordeaux doit aussi être l'occasion pour vous de développer un esprit de promotion solidaire et dynamique pour chacun et chacune d'entre vous.
Enrichissez-vous de la diversité de vos parcours, de vos réflexions et de vos expériences : Vous ne connaîtrez sans doute plus jamais une telle communauté de travail.
Vos deux délégués de promotion, Claire GAUTIER et Mickaël DA LOZZO, seront les interlocuteurs privilégiés de la direction et donc de mon chef de cabinet, Maxime ANTIER et de ma directrice adjointe, Emmanuelle PERREUX, mais n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

Je vous l'ai indiqué, votre programme de la scolarité bordelaise, brillamment préparé par Delphine BOURGOUIN, sous l'autorité bienveillante mais exigeante d'Emmanuelle PERREUX, en l'absence de Sabine CORVAISIER, sous-directrice des Etudes qui se trouvait en congé de maternité, et en lien étroit avec vos coordonnateurs de formation, n'est jamais le copier-coller de ce qui a été fait l'année précédente.
Un bilan est réalisé chaque année, pôle par pôle, afin de toujours améliorer les séquences pédagogiques.
Cette année, vous le savez, la réduction du stage avocat a permis ainsi de rallonger d'une semaine le stage-greffe afin de vous permettre de mieux appréhender la complémentarité de nos fonctions mais également les stages dans les fonctions spécialisées « juge d'instruction-juge des enfants et juge de l'application des peines » et le stage extérieur.
Nous avons en outre restauré le stage en étude d'huissier qui avait disparu et augmenté de trois semaines la période de scolarité, ce qui vous vaut d'être à Bordeaux dès juin.

Je tiens très sincèrement à rendre hommage à l'implication de tous les magistrats enseignants qui concourent à faire de vous des magistrats compétents en vous transmettant leur expérience mais aussi leur passion de notre beau métier.
Ils sont le cœur de notre Ecole, leur dynamisme et leur vitalité la rendent exceptionnelle.

Mais ils seront pour vous, la face visible de l'iceberg : derrière eux, travaillent plus de 160 personnes, venant de tous horizons professionnels, réparties dans les services administratif, financier, technique, informatique, d'e-formation, de documentation, de recherche et de communication.
Beaucoup d'entre eux travaillent sous l'autorité discrète mais particulièrement efficace de notre secrétaire général, Daniel CHASLES, véritable tour de contrôle de notre Ecole.
En cinq ans, leur charge a été multipliée par trois, à l'échelle des effectifs de votre promotion.
Le bon déroulement de votre scolarité et de vos stages dépend d'eux.

Je vous demande d'avoir à leur égard le respect, l'écoute et la courtoisie qu'ils sont en droit d'attendre de futurs magistrats.

Leur travail est difficile, parfois ingrat et il n'est pas toujours possible de satisfaire toutes les demandes mais ils permettent aussi à notre école d'avoir cette réputation d'excellence reconnue partout dans le monde.

Daniel CHASLES vous parlera dans quelques instants des mesures envisagées pour renforcer la sécurité de notre établissement en cas d'intrusion terroriste.

Sans verser dans l'angoisse permanente, je vous demande de l'écouter très attentivement, la sécurité étant l'affaire de tous.

Je n'oublie pas non plus les juridictions qui vous accueilleront en stage.

La multiplication des effectifs des promotions par trois a eu un effet particulièrement lourd pour les tribunaux.

Ainsi, presque 2600 stages ont été organisés en 2016, avec une redoutable efficacité, par la sous-direction de Sarah DUPONT.

Comprenez que sa tâche est loin d'être simple et que la situation individuelle de tel ou tel, doit être appréciée au regard de la masse globale de ces stages à organiser.

J'en profite pour vous inviter à vous répartir vos stages juridictionnels dans un esprit de fraternité et de solidarité, en acceptant les concessions et en faisant preuve de sens du service public.

Qu'est-ce que 11 mois de stage, entrecoupés de vacances....sur 42 ans de vie professionnelle, peut-être même 45 ans pour votre génération... !

Votre véritable apprentissage du métier de magistrat va débuter dans quelques heures, période difficile, je ne le conteste pas, mais période si passionnante : immergez-vous dans cet univers de réflexion judiciaire que vous ne retrouverez sans doute plus jamais pas la suite avec cette intensité et cette richesse.

Je terminerai en vous faisant une confidence : lorsque je me suis porté candidat pour diriger l'ENM, il y a un peu moins d'un an, j'ai bien entendu pris connaissance du programme pédagogique de la scolarité à Bordeaux.

J'ai fermé les yeux, me remémorant avec un peu de nostalgie, ce qu'avait été ma scolarité il y a 29 ans....et lorsque je les ai rouverts, je me serai bien vu, non pas directeur mais auditeur pour bénéficier une nouvelle fois de la richesse de ce parcours de formation exceptionnel.

Et puis...dans la seconde qui a suivi, je me suis posé la question de savoir qui était directeur lorsque j'étais ici en 1988....Impossible de retrouver le nom de mon directeur alors que j'étais capable de citer la quasi-totalité de mes coordonnateurs de formation....

Ce constat m'oblige à une grande humilité sur la part que je laisserai dans vos cheminements professionnels mais soyez certains que je mettrai tout en œuvre pour vous permettre de devenir des magistrats humains et compétents, les magistrats que vous souhaitez devenir, je n'en doute pas.

Je vous remercie de votre attention.

Olivier LEURENT

Seul le prononcé fait foi.